



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5297

Lyon 8e - Lancement de l'opération n° 08131001 "Requalification du square Varichon" et affectation d'une partie de l'A.P. n° 2015-1 "Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020" - programme 00012

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5297 - LYON 8E - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 08131001
"REQUALIFICATION DU SQUARE VARICHON" ET
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'A.P. N° 2015-1
"AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET VERTS
2015-2020" - PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES
ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville. Il comprend le projet « Divers aménagements espaces publics et espaces verts ».

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville dont celle des « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », n° 2015-1, programme 00012.

Le square Varichon est un espace vert de 4 400 m², situé à proximité d'équipements publics attirant des utilisateurs variés (groupe scolaire et gymnase, maison de retraite et dans un périmètre plus large, la mairie du 8^{ème} arrondissement).

Le quartier connaît par ailleurs une forte densification par la réalisation de nouveaux logements ces dernières années, notamment le long de l'avenue Paul Santy, face au square. Dans le cadre des divers projets immobiliers, des liaisons vertes ont été aménagées, permettant de mailler partiellement le quartier et de relier certains espaces verts du secteur entre eux. Le réaménagement du jardin de la Mairie du 8^{ème} (dénommé Square du corps expéditionnaire) en 2016 a constitué la première étape du développement et de la mise en œuvre d'une trame verte à l'échelle du quartier et se poursuit avec la requalification du square Varichon.

Ce square à la composition sobre, a peu évolué depuis sa création en 1970. Il comprend de vastes surfaces minérales, des arbres, des mobiliers et une aire de jeux très fréquentée et vieillissante. Aujourd'hui, compte tenu de son état, il est indispensable de le requalifier, d'améliorer ses qualités paysagères et écologiques et de l'intégrer à la trame verte du quartier.

Sa requalification vise à renforcer la connexion des entrées du square aux traversées protégées et aux cheminements piétons, à développer la palette et la couverture végétale, en améliorant ses qualités écologiques (doublement de la surface végétalisée) et en valorisant son rôle d'îlot de fraîcheur, à rendre l'espace propice à la détente et à la rencontre, accessible à tous publics, en améliorant qualité et quantité des mobiliers d'agrément, et à renouveler et augmenter l'offre ludique.

La Direction des espaces verts – Pôle aménagement des paysages urbains – est chargée de la conduite globale de cette opération, et de sa conception.

Cette opération évaluée à 400 000 €TTC est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-

2020 », programme n° 00012. Le montant estimatif des études et frais de maîtrise d'ouvrage s'élève à 20 000 €TTC et celui des travaux, à 380 000 €TTC.

Pour cette opération, les marchés seront passés selon les procédures adaptées conformément au code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 08131001 « Requalification du square Varichon » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération 08131001 seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP 2015-1, et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 823.
- 3- L'échéancier prévisionnel susceptible de variation compte tenu des aléas de chantiers ou autre pouvant survenir est envisagé comme suit :
 - 2019 : 10 000 €TTC ;
 - 2020 : 380 000 €TTC ;
 - 2021 : 10 000 €TTC.
- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

- 5- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Alain GIORDANO